



Basse-Terre, le 27 août 2010

Madame la Ministre,

Face à l'épidémie de dengue qui sévit actuellement sur notre territoire, vous avez décidé d'effectuer à la demande du Premier ministre une visite officielle d'une journée en Guadeloupe accompagnée de votre collègue ministre de l'Outre-mer. Cette visite, qui intervient au moment où sont constatés les premiers signaux d'un possible pic épidémique, nous l'accueillons d'autant plus avec faveur s'il s'agit pour vous d'annoncer des moyens humains, matériels et financiers supplémentaires qui sont aujourd'hui nécessaires pour éradiquer cette épidémie.

La lutte contre la dengue et contre la prolifération des moustiques implique par exemple une politique vigoureuse de ramassage et de traitement des véhicules hors d'usage. La Région Guadeloupe, seule, y consacre chaque année deux millions d'euros, alors même que cela ne relève pas de sa compétence. Il apparaît néanmoins souhaitable d'intensifier ces actions de ramassage, mais il n'est possible de faire davantage que si l'Etat nous accompagne financièrement, par exemple en mobilisant les crédits de l'ADEME.

Dans l'optique d'une action à plus long terme contre les maladies véhiculées par les moustiques, il serait d'ailleurs souhaitable de créer, au sein de l'Institut Pasteur, une cellule d'intervention biologique d'urgence capable de diagnostiquer les principales pathologies susceptibles d'émerger en Guadeloupe comme la dengue, le West-Nile virus, le Chikungunya ou la grippe.

Mais, par-delà la gravité de cette épidémie, la situation sanitaire de notre territoire commande des prises de position fortes du Gouvernement sur plusieurs dossiers en matière de politique de santé.

Il nous paraît ainsi nécessaire que le Gouvernement prenne des engagements clairs sur le plan de financement et sur le lancement des études en vue de la réalisation du nouveau Centre hospitalier universitaire de Pointe-à-Pitre – Les Abymes, dont le coût est estimé à quelque 600 millions d'euros. Sa construction ne peut en effet plus être retardée compte tenu de la vulnérabilité sismique des bâtiments actuels et de leur inadaptation aux exigences de la médecine moderne.

Madame Roselyne BACHELOT
Ministre de la Santé et des sports
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

De même, nous nous inquiétons des difficultés rencontrées pour boucler le plan de financement du Centre gérontologique du Raizet, alors que la prise en charge des personnes âgées dépendantes est l'un des enjeux majeurs de ce siècle aussi bien au niveau national que sur notre territoire.

Nous attirons également votre attention sur l'engagement pris par le chef de l'Etat dans le cadre du CIOM de créer une faculté de médecine de plein exercice aux Antilles. A l'heure actuelle, ce projet nous semble prendre un retard préjudiciable, alors que la mise en place d'une formation intégrale de qualité implique la création de postes universitaires de type PU et PH pour encadrer les étudiants et commande aussi qu'un effort soit fait en faveur de l'attractivité de ces postes.

Nombre de ces différents points figurent dans le plan santé outre-mer (PSOM) qui comporte également des engagements gouvernementaux à préciser, notamment en matière de traitement du handicap et du vieillissement. Un accompagnement financier exceptionnel est ainsi attendu pour créer de nouvelles places dans le champ médico-social et pour encourager la création dans le secteur public de structures médico-sociales pour le handicap dans toutes les tranches d'âges.

Lors de l'élaboration de ce PSOM, les professionnels de santé insistaient également sur la nécessité d'adopter un mode financement T2A dérogatoire spécifique aux DOM pour tenir compte de leurs contraintes socio-géographiques.

En matière de prise en charge des personnes âgées, compte tenu du sous-équipement notoire de la Guadeloupe en structures d'accueil, il convient que l'enveloppe dédiée par la Caisse nationale de solidarité autonomie (CNSA) dans le cadre de la programmation 2010-2013 du PRIAC pour les EHPAD soit révisée afin de permettre la création au minimum de deux établissements dont l'autorisation a été refusée par l'Autorité régionale de santé (ARS) pour défaut de financement.

Ces dossiers, Madame la Ministre, sont tous connus de vos services. Il nous paraît impensable que vous qui en avez la charge, n'en disiez un mot lors de votre passage sur notre territoire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le député, président du conseil régional,



Le sénateur, président du conseil général,

